

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 05/09/2023 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Éric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER.

Conseillère absente excusée : Virginie TALON

Secrétaire de séance : Henri RETAILLEAU

23-45-06 DEMANDE DE REMBOURSEMENT RECHARGE EXTINCTEUR

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal qu'un extincteur du foyer des jeunes a été vidé intentionnellement par un jeune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander à l'association du foyer des jeunes de rembourser la somme de 45 € correspondant aux frais de remise en service de l'extincteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Autorise le maire à émettre le titre de 45 € correspondant aux frais de remise en service de l'extincteur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire

Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice Bertrand

Date de signature : 12/09/2023

Qualité : Maire de St Mars la Réorthe